

ECOCUP BELGIQUE, Société Privée à Responsabilité Limitée, au capital de 20000 euros dont le siège social est situé 67 Rue de l'Avenir, 4460 Grâce-Hollogne, inscrite à la BCE sous le numéro 0552 729358

Ci-après «ECOCUP»

Conditions Générales de Location

Version du 08 avril 2019

Article 1 - Objet et Champ d'application

Les présentes conditions générales de location ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles ECOCUP loue à ses clients (les « Locataires » ou le « Locataire »), qui lui en font la demande, par tous moyens, les produits dont elle fait commerce (les « Produits »).

Elles s'appliquent sans restriction ni réserves à toutes les locations conclues par ECOCUP, auprès des Locataires, et prévalent sur les clauses pouvant figurer sur les documents du Locataire. Ces conditions générales de location sont disponibles sur le site « <https://www.ecocup.be> » et sont, en outre, communiquées à tout Locataire qui en fait la demande.

Toute location de Produits implique, de la part du Locataire, l'acceptation des présentes conditions générales de location.

Le fait pour ECOCUP de ne pas se prévaloir, à un moment donné, de l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales ne peut être interprété comme valant renonciation, même tacite, à s'en prévaloir ultérieurement.

ECOCUP se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment les présentes conditions générales de location. Le Locataire est soumis aux conditions générales de location en vigueur au jour de la commande.

Article 2 - Produits et Personnalisation

Les Produits proposés par ECOCUP sont conformes à la législation belge en vigueur. Les Produits sont réalisés à partir d'une matière constituée exclusivement de substances autorisées par la réglementation en vigueur relative aux matériaux au contact des aliments.

Il appartient au Locataire de se référer aux informations relatives aux Produits, pouvant notamment figurer sur le site « <http://www.ecocup.be> », avant toute commande ou utilisation, pour en connaître les caractéristiques eu égard à l'utilisation projetée dudit Produit. Les descriptifs et informations relatifs aux Produits transmis par ECOCUP au Locataire, par tous moyens, ne sont pas exhaustifs et ne sont fournis qu'à titre informatif. Les photographies et illustrations accompagnant les Produits sur le site « <http://www.ecocup.be> », et sur tout autre document fourni par ECOCUP, n'ont pas de valeur contractuelle.

ECOCUP se réserve la faculté de modifier à tout moment la liste et les caractéristiques des Produits présentés sur son site internet et sur tout autre document fourni par ECOCUP.

ECOCUP propose une personnalisation de ses Produits en permettant au Locataire d'y apposer un visuel de son choix.

Dans certains cas, le marquage peut être effectué en plusieurs coloris. Les références des teintes de ces coloris doivent être indiquées sur le bon de commande. Ceux-ci peuvent varier en fonction des supports et de la technique de marquage utilisés.

La préparation des textes et/ou dessins sera facturée sur la base du tarif en vigueur au jour de la commande.

Avant l'impression définitive des Produits commandés, un bon à tirer sera soumis au Locataire pour acceptation. L'acceptation de ce bon à tirer dégage ECOCUP de toute responsabilité quant à une erreur éventuelle dans le contenu de la personnalisation souhaitée par le Locataire, le bon à tirer permettant au Locataire de vérifier les textes et dessins avant impression définitive. Les délais de livraison ne seront fixés, à titre indicatif, qu'après réception par ECOCUP du bon à tirer accepté par le Locataire.

Certains coloris d'impression ne sont pas recommandés par ECOcup. Dans l'hypothèse où la volonté du Locataire serait malgré tout d'obtenir ces coloris, ECOcup se décharge de toute responsabilité quelconque dans le cas où le rendu final ne correspondrait pas aux attentes du Locataire. ECOcup se réserve le droit d'utiliser et de communiquer les visuels du Produit fini.

L'offre de Produits s'entend dans la limite des stocks disponibles.

Article 3 - Durée et Lieu de la location

La location prend effet au jour de la mise à disposition des Produits au Locataire. Cette date est fixée sur le contrat de location ou sur le devis établi par ECOcup. Lors de la remise des Produits au Locataire, la charge des risques est transférée au Locataire qui en assume la garde matérielle et juridique.

La location et la garde juridique prennent fin le jour où le Locataire restitue la totalité des Produits à ECOcup, conformément aux dispositions de l'article 8 « Restitution et Modalités de paiement » des présentes conditions générales de location.

Les Produits sont exclusivement loués pour l'Événement expressément indiqué sur le devis établi par ECOcup (ci-après « Événement ») ou dans une zone géographique délimitée et prédéfinie par les Parties. Toute utilisation des Produits en dehors de l'Événement ou de la zone indiquée, sans l'accord exprès et préalable d'ECOcup, peut justifier la résolution du contrat de location aux torts du Locataire et l'allocation de dommages et intérêts au profit d'ECOcup.

Article 4 - Propriété des Produits loués

Les Produits loués sont la propriété exclusive d'ECOcup pendant toute la durée de la location. ECOcup étant seul propriétaire, aucune inscription, sigle ou autre, portés sur les Produits ne peuvent être enlevés ou modifiés par le Locataire. Ce dernier ne peut ajouter aucune inscription, sigle ou autre sur les Produits loués sans autorisation d'ECOcup.

Le Locataire s'oblige à faire respecter en toute occasion et par tous moyens le droit de propriété d'ECOcup sur ces Produits. Sauf autorisation écrite et préalable d'ECOcup, le Locataire s'interdit, pendant toute la durée de la location et jusqu'à complète restitution de l'ensemble des Produits loués, d'échanger tout ou partie de ces Produits, de les prêter, de les sous-louer ou de les transférer à un tiers à titre onéreux ou gratuit et s'interdit également de les grever d'un gage, privilège ou de tout autre sûreté ou droit de garantie quelconque. Le Locataire s'engage en outre à indiquer à tout tiers que les Produits loués sont la propriété exclusive et insaisissable d'ECOcup.

Le Locataire ne peut céder à un tiers le bénéfice de tout ou Partie des droits et obligations mis à sa charge par le contrat de location.

Article 5 - Modification de la commande

Toute suspension, modification ou résiliation de commande demandée par le Locataire ne peut être prise en considération que si elle est parvenue à ECOcup par écrit avant l'expédition des Produits, en ce qui concerne les Produits standards ou avant le début de l'exécution de la prestation de services en cas de réalisation de Produits personnalisés. En tout état de cause, toute suspension, modification ou résiliation de commande ne sera effective qu'après avoir obtenu l'accord écrit d'ECOcup.

Si ECOcup accepte la suspension, la modification ou la résiliation de commande, l'éventuel règlement de la facture de location, telle que précisée dans l'article 8 « Restitution et Modalités de paiement » des présentes conditions générales de location, restera définitivement acquis à ECOcup. En outre, tous frais engagés par ECOcup pour la fabrication des Produits commandés, Produits standards ou Produits personnalisés, seront intégralement supportés par le Locataire.

Article 6 - Délais et Livraison

Le Locataire s'engage à communiquer à ECOcup l'adresse de l'Événement, adresse qui doit toujours être un lieu accessible par voie carrossable, et la date de livraison, ainsi que les coordonnées téléphoniques de la personne responsable de la réception.

Le Locataire s'engage à communiquer également à ECOcup l'adresse et la date de ramassage, ainsi que les coordonnées téléphoniques de la personne responsable chargée du ramassage.

Ces informations susvisées doivent être communiquées à ECOCUP au minimum une semaine avant le début de l'Événement.

Les livraisons ne sont opérées qu'en fonction des disponibilités et dans l'ordre d'arrivée des commandes. Le Locataire autorise ECOCUP à procéder à des livraisons de façon globale ou partielle. Les délais de livraison sont indiqués aussi exactement que possible mais sont fonction des possibilités d'approvisionnement et de transport.

Les délais d'exécution indiqués par ECOCUP ne sont qu'indicatifs et les retards de livraison n'emportent ni annulation, ni modification du contrat. Ils ne sauraient donner lieu à des dommages et intérêts ou pénalités.

La réception des Produits est réalisée par leur remise au Locataire ou son mandataire par le transporteur à l'adresse indiquée par le Locataire. Dès la réception par le Locataire des Produits et sans délai, le Locataire s'engage :

- (i) à vérifier que le nombre de colis reçus correspond bien à celui repris sur le bon de livraison et ;
- (ii) à procéder avec diligence aux examens raisonnablement nécessaires pour vérifier l'état général de ces colis.

Toutes pertes partielles, avaries ou dégradations qui affecteraient le contenu des colis, et qui seraient constatées lors de ces vérifications, feront l'objet de réserves expresses par le Locataire dans le bordereau de transport et pourront, en tout état de cause, faire l'objet d'une réclamation auprès d'ECOCUP, conformément aux dispositions de l'article 13 « Réclamation » des présentes conditions générales de location.

Article 7 - Responsabilité

Le Locataire est seul responsable de l'utilisation des Produits commandés et la responsabilité d'ECOCUP ne pourra en aucun cas être recherchée à ce titre.

En tout état de cause, pendant toute la durée de la location, le Locataire s'engage à conserver les Produits et à prendre les précautions d'usage qui s'imposent afin d'éviter tout dommage auquel ceux-ci pourraient se trouver exposés. Le Locataire s'engage à utiliser les Produits en bon père de famille et de manière conforme à leur destination.

Le Locataire sera seul responsable de tous les risques de détérioration, de perte, de vol, des destruction partielle ou totale des Produits, aussi longtemps qu'ils resteront sous sa garde, quelle que soit la cause du dommage même s'il s'agit d'un cas fortuit ou de force majeure.

A défaut de précision expresse contraire dans le contrat, les obligations assumées par ECOCUP sont toujours des obligations de moyens.

Au cas où la responsabilité d'ECOCUP serait recherchée et sans préjudice des délais de réclamations stipulés dans les présentes, cette responsabilité se limiterait à la seule réparation des dommages directs et matériels.

ECOCUP ne pourra pas être tenue responsable dans l'hypothèse où le Locataire ne serait pas satisfait du Produit personnalisé livré alors qu'il est conforme au bon à tirer préalablement validé par ses soins.

Sont également exclus les défauts et détériorations provoqués par l'usure naturelle, par un stockage inadapté et/ou non-conforme aux indications d'ECOCUP, par un usage non conforme aux indications d'ECOCUP, par un accident extérieur, ou encore par une modification du Produit non prévue et dont ECOCUP n'aurait pas été avisée et que cette dernière n'aurait pas préalablement acceptée.

ECOCUP n'est en aucun cas tenu responsable d'un dommage qui résulterait d'une faute, négligence ou omission du Locataire ou d'un tiers, d'un cas fortuit ou de force majeure, du non-respect par le Locataire de l'une quelconque de ses obligations contractuelles, des normes et réglementations en vigueur, des instructions ou recommandations d'ECOCUP ni d'un dommage qui résulterait d'interventions ou réparations effectuées par toute personne autre qu'ECOCUP sans son accord préalable.

ECOCUP ne pourra par ailleurs pas être tenu responsable des dommages indirects et/ou immatériels, y compris notamment, mais sans limitation, tout préjudice financier ou commercial, perte de clientèle, pertes d'exploitation, de profit, le manque à gagner, perte de chance, atteinte à l'image de marque.

En tout état de cause et sans préjudice de ce qui précède, la responsabilité éventuelle d'ECOCUP, quelle qu'en soit la cause et quels que soient la nature et le montant du préjudice subi, sera limitée à un montant équivalent au prix stipulé dans la commande concernée, sans pouvoir excéder 20.000,00€.

Article 8 - Restitution et Modalités de paiement

8.1 Restitution

A l'issue de l'Événement, le Locataire devra obligatoirement compléter :

- soit la Fiche Transport (ci-après « Fiche Transport ») mise à la disposition du Locataire par ECOCUP (également disponible sur le site internet d'ECOCUP « <https://www.ecocup.be> »).
- soit la partie Bilan Événement (ci-après « Bilan Événement ») disponible dans la rubrique « Location validée en cours » sur le site internet d'ECOCUP (« <https://www.ecocup.be> »).

L'accomplissement obligatoire d'une de ces deux formalités susvisées par le Locataire a pour finalité de récapituler tous les Produits restants non utilisés et réexpédiés.

Les Produits non utilisés ou restants devront être retournés dans les cartons fournis par ECOCUP et en utilisant les sachets également fournis. Les cartons devront être fermés correctement et chaque carton devra porter l'adresse d'ECOCUP. A partir de dix cartons, les Produits devront être conditionnés en palette. Dans le cas du ramassage d'une ou plusieurs palettes, l'ensemble des cartons la composant devront être fermés correctement : la palette devra soit être filmée, soit entourée de ruban adhésif.

A la fin de l'Événement, le Locataire s'engage à restituer les Produits, utilisés et non utilisés, uniquement dans les emballages mis à sa disposition par ECOCUP et dans l'état dans lequel le Locataire les a reçus. Les Produits restitués dans des emballages non fournis par ECOCUP, notamment dans des caisses grillagées, seront exclus du nombre des Produits retournés.

Le Locataire s'engage notamment à rendre les Produits siglés ECOCUP ou relatifs à l'Événement. En aucun cas, il ne pourra restituer les produits d'un concurrent, d'un autre organisme ou autres produits qui seront, en tout état de cause, exclus du nombre des Produits retournés.

Le Locataire s'engage également à rendre les compteuses et les portes-verres invendus mis en dépôt-vente.

Les Produits devront être restitués dans un délai de quatre jours maximum suivant la fin de l'Événement.

En cas de non présentation des Produits au moment du ramassage ou en cas de refus de ramassage par le transporteur en raison d'un emballage défectueux, et justifiant un nouveau déplacement d'un transporteur, les frais générés par le nouveau ramassage seront à la charge du Locataire, auxquels viendront s'ajouter les frais d'immobilisation du camion au moment fixé pour le ramassage entravé.

En tout état de cause, tout Produit non restitué, détérioré ou restitué impropre à son usage, donnera lieu à des frais administratifs et, le cas échéant, à des frais supplémentaires de lavage à la charge du Locataire.

Dans le cadre de l'Événement, le Locataire s'engage à fixer une caution d'un montant minimum d'un euros pour chaque Produit loué utilisé. ECOCUP s'autorise à augmenter le prix des Produits en fonction de la caution effectivement fixée par le Locataire. En outre, toute facturation afférente à un Produit manquant s'effectuera en fonction du montant de la caution fixée par le Locataire dans le cadre de l'Événement.

8.2 Modalités de paiement

Sauf stipulation contraire, les prix communiqués par ECOCUP s'entendent toujours hors TVA.

L'intégralité de la durée de la location est facturée au Locataire. La prestation d'ECOCUP se compose ainsi de deux factures :

- (i) une facture de location qui devra être acquittée lors de l'acceptation du devis, lequel devra être daté et signé et revêtu de la mention « Bon pour accord ».
- (ii) une facture de prestation qui sera établie en fin d'Événement.

Après restitution des Produits par le Locataire à ECOCUP, le comptage et l'examen qualitatif des Produits restitués s'effectuent dans les locaux d'ECOCUP. A défaut pour le Locataire de solliciter par écrit un comptage et un examen qualitatif contradictoires, il sera présumé accepter ceux réalisés par ECOCUP.

En cas de désaccord, ECOCUP adressera au Locataire, par courrier recommandé avec accusé de réception, son propre décompte. Il appartiendra au Locataire de justifier les éventuels écarts, dans le délai de huit jours à compter de la réception dudit courrier. Passé ce délai, seul le décompte d'ECOCUP fera foi, et la facture de prestation sera établie sur la base de son décompte.

Fera foi également toute facture de prestation établie en l'absence de Fiche Transport ou de décompte au Bilan Evènement. La facture de prestation, dans ce dernier cas, sera établie sur la base du décompte d'ECOCUP, sans que le Locataire ne puisse s'y opposer.

En tout état de cause, le Locataire s'engage par les présentes à régler la facture de prestation dans un délai de deux semaines à compter de sa réception.

Seul l'encaissement effectif des montants correspondants aux factures de location et de prestation sera considéré comme valant complet paiement.

Article 9 - Versement d'une caution

En garantie de ses obligations contractuelles, le Locataire s'engage à remettre à ECOCUP, sur demande de cette dernière, le versement d'une garantie. Le remboursement de la garantie s'opérera après complet paiement de la location et des autres facturations éventuelles en découlant.

En aucun cas, le Locataire ne pourrait exiger d'ECOCUP qu'il impute les sommes versées à titre de garantie au paiement du prix de la location.

Ce dépôt de garantie, quelle qu'en soit la forme, ne porte pas intérêts.

Article 10 - Retard ou défaut de paiement

Sans préjudice des dispositions ci-dessus, le défaut de paiement total ou partiel d'une facture venue à échéance entraînera de plein droit, sans mise en demeure préalable, allocation au profit d'ECOCUP de dommages et intérêts évalués forfaitairement à 10% du montant TTC impayé, avec un minimum de 50,00 €, sans préjudice du droit pour ECOCUP de réclamer des dommages et intérêts supérieurs s'il est démontré que le préjudice effectivement subi excède celui forfaitairement évalué. Toute facture non intégralement payée à son échéance produira également, de plein droit, des intérêts conventionnels de retard au taux de 1% par mois à compter de la date d'échéance de la facture jusqu'à parfait paiement.

En outre, en cas de défaut de paiement ou, de manière générale, en cas de non-respect par le Locataire de l'une quelconque de ses obligations, 48 heures après une mise en demeure restée infructueuse, ECOCUP pourra considérer le contrat résolu. ECOCUP pourra demander la restitution des Produits loués, sans préjudice de tous autres dommages et intérêts. La résolution pourra frapper, au choix d'ECOCUP, non seulement la commande en cause, mais aussi les commandes impayées antérieures et/ou postérieures, qu'elles soient livrées/exécutées ou en cours de livraison/exécution, et que leur paiement soit échoué ou non. Lorsque le paiement est échelonné, le non-paiement d'une seule échéance entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité de la dette, sans mise en demeure préalable.

Le Locataire devra supporter lui-même tous les frais occasionnés dans le cadre du recouvrement des sommes dues, y compris les frais d'exécution par voie d'huissier. En aucun cas, les paiements ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans l'accord écrit et préalable d'ECOCUP. Tout paiement partiel s'imputera d'abord sur les sommes dont l'exigibilité est la plus ancienne.

Article 11 - Mise à disposition du personnel ECOCUP

Toute prestation du personnel d'ECOCUP (ci-après le « Personnel ») sur le lieu de l'Evènement est facturée à l'heure, selon le tarif, déterminé par ECOCUP, en vigueur au moment de la prestation. Le nombre d'heures indiquées sur le devis n'est qu'indicatif. Toute heure supplémentaire effectuée par le Personnel, pour des causes imputables au Locataire, sera facturée en supplément au Locataire. Sont considérées comme des causes imputables au Locataire, notamment : une mauvaise communication du Locataire à ECOCUP sur les heures d'ouverture du lieu de l'Evènement, une intervention du Personnel sur demande du Locataire en dehors des heures convenues, une contrainte opérationnelle du Locataire, le non-respect par le Locataire des dispositions des présentes conditions générales de location, etc.

Le Locataire s'engage à laisser au Personnel un libre accès au lieu de l'Evènement, notamment en lui fournissant tout badge ou laissez-passer nécessaire au bon déroulement des prestations du Personnel. Pour toute prestation impliquant la présence d'un véhicule ECOCUP sur le lieu de l'Evènement, au minimum deux places de parking devront être réservées par le Locataire à proximité immédiate de l'Evènement ou, de préférence, à proximité immédiate du local fermé réservé au stockage des Produits.

En tout état de cause, le Locataire devra prévoir un espace couvert et sécurisé pour pouvoir installer l'espace de stockage des Produits. En outre, cet espace couvert et sécurisé précité devra être accessible de plain-pied depuis la rue et correctement situé sur le lieu de l'Évènement pour permettre le bon déroulement des prestations.

Article 12 - Propriété intellectuelle et Confidentialité

Concernant les Produits personnalisables, ECOCUP décline toute responsabilité quant à la propriété intellectuelle/industrielle sur des dessins et/ou textes qu'elle reproduit pour le compte du Locataire. Avec ou sans indication, il appartient au Locataire de faire les recherches d'antériorité utiles et de s'assurer qu'ils n'ont pas de similitude avec ceux déjà existants. De manière générale, le Locataire garantit qu'il a tous les droits pour utiliser l'ensemble des éléments transmis à ECOCUP. Le Locataire est également responsable du contenu des textes transmis à ECOCUP qui ne pourra pas être tenue responsable, notamment, en cas de contrefaçon.

En conséquence, tous dommages directs et/ou indirects que subirait ECOCUP du fait du non-respect par le Locataire des droits de propriété intellectuelle/industrielle appartenant à un tiers, devront être intégralement supportés et réparés par le Locataire, sans préjudice des dispositions de l'article 7 « Responsabilité » des présentes conditions générales de location.

ECOCUP se réserve en outre le droit de refuser, à sa discrétion, toute commande de Produits personnalisés contenant des mots ou des images jugés inappropriés, contraire à l'éthique ou illégaux.

ECOCUP et le logo ECOCUP apparaissent sur chaque Produit et sont des marques déposées. Le Locataire s'engage à ne pas utiliser, reproduire ou diffuser ces marques susvisées, de quelque manière que ce soit, sauf à désigner les propres gammes d'ECOCUP et en prenant l'initiative de mentionner que la marque est déposée.

ECOCUP conserve la propriété des études, projets, plans, prototypes, modèles et tous documents qui seraient remis au Locataire. La location des Produits n'entraîne aucun transfert de propriété intellectuelle/industrielle, de savoir-faire, ni de technologie de quelque nature au bénéfice du Locataire. Toute proposition financière, étude d'application technique, plan, modèle et/ou tout autre document remis par ECOCUP au Locataire est strictement confidentiel. Il est interdit de les copier, breveter, les protéger par tout autre droit de propriété intellectuelle/industrielle ou de les divulguer à un tiers, directement ou indirectement. ECOCUP peut par ailleurs en exiger la restitution et/ou la destruction à tout moment.

Article 13 - Réclamation et retour

Pour toute réclamation relative aux Produits, notamment pour toutes pertes partielles, avaries ou dégradations constatées par le Locataire au moment de la réception des Produits conformément à l'article 6 « Délais et Livraison » des présentes conditions générales de location, le Locataire est invité à contacter ECOCUP à l'adresse mail suivante « info@ecocup.be » dans les trois jours suivant la réception des Produits par le Locataire.

Il appartiendra au Locataire de fournir toutes les justifications quant à la réalité de la réclamation adressée à ECOCUP et de laisser à ECOCUP toute facilité pour procéder à leur contrôle et pour y remédier.

En cas de réclamation dûment constatée et acceptée par ECOCUP, dans les conditions prévues ci-dessus, le Locataire pourra notamment obtenir le remplacement gratuit des Produits, au choix d'ECOCUP, à l'exclusion de toute indemnité ou de dommages et intérêts.

En tout état de cause, tout retour doit faire l'objet d'un accord formel entre ECOCUP et le Locataire. Tout Produit retourné sans cet accord préalable sera tenu à la disposition du Locataire et ne donnera pas lieu à un remplacement.

Lorsqu'ECOCUP accepte des retours de Produits, ceux-ci ne seront pris en compte que s'ils sont en bon état, sans avoir été utilisés et après vérification et acceptation par ECOCUP du motif justifiant le retour. Les frais et les risques sont toujours à la charge du Locataire.

Toute reprise acceptée entraînera, au choix d'ECOCUP, remplacement gratuit des Produits ou constitution d'un remboursement et d'un avoir partiel ou complet au profit du Locataire, après vérification qualitative et quantitative des Produits retournés.

Passé ce délai de trois jours susvisé, le Locataire sera de plein droit considéré avoir accepté les Produits livrés en l'état et ECOCUP se réservera le droit de refuser toute réclamation

Article 14 - Force majeure

Le Locataire ne peut exiger qu'ECOCUP exécute la convention intervenue avec le Locataire en cas de force majeure. ECOCUP ne peut être tenu responsable si l'inexécution, l'exécution tardive ou l'exécution partielle sont dues à un cas de force majeure.

Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, les événements indépendants de la volonté des Parties, qu'elles ne pouvaient raisonnablement être tenues de prévoir, et qu'elles ne pouvaient raisonnablement éviter ou surmonter, dans la mesure où leur survenance rend impossible l'exécution des obligations.

Sont notamment assimilés à des cas de force majeure ou fortuits déchargeant ECOCUP de ses obligations : les grèves de la totalité ou d'une partie du personnel d'ECOCUP ou de ses transporteurs habituels, l'incendie, l'inondation, la guerre, les arrêts de production dus à des pannes fortuites, les épidémies, les barrages routiers, grève ou rupture d'approvisionnement en eau ou en électricité, ou rupture d'approvisionnement pour une cause non imputable à ECOCUP, ainsi que tout autre cause de rupture d'approvisionnement imputable aux fournisseurs d'ECOCUP.

Dans de telles circonstances, ECOCUP avertira le Locataire par écrit de la survenance d'un cas de force majeure, notamment par courrier électronique, le contrat liant ECOCUP et le Locataire étant alors suspendu de plein droit sans indemnité, à compter de la date de survenance de l'événement.

Si l'événement empêchant la livraison ou la prestation de service venait à durer plus de trente jours à compter de la date de survenance de celui-ci, le contrat de location conclu par ECOCUP et le Locataire pourra être résilié par la Partie la plus diligente, sans qu'aucune des Parties puisse prétendre à l'octroi de dommages et intérêts. Cette résiliation prendra effet à la date de première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception dénonçant ledit contrat de location.

Article 15 - Médiation et attribution de juridiction

Conformément au Livre XVI du Code de droit économique, le Locataire, répondant à la notion de consommateur telle que définie dans ledit Code, peut s'adresser au « Service de Médiation pour le Consommateur » qui propose un service neutre et gratuit.

Coordonnées du Service de Médiation pour le Consommateur :

- North Gate II, Boulevard du Roi Albert II 8, 1000 Bruxelles
- Tél. : + 32 (0)2 702 52 20
- Fax : +32 (0)2 808 71 29
- E-mail : contact@mediationconsommateur.be
- Site : <http://mediationconsommateur.be>

Il est rappelé que la médiation n'est pas obligatoire mais uniquement proposée afin de résoudre les litiges en évitant un recours à la justice.

Les présentes conditions générales de location, ainsi que toutes éventuelles conditions particulières de location entre les Parties, sont exclusivement soumises au droit belge.

Tout différend survenant entre les parties, ne pouvant donner lieu à un règlement amiable, sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Tournai.

Article 16 - Autonomie des dispositions

L'éventuelle illégalité ou nullité d'un article, d'un paragraphe ou d'une disposition (ou d'une partie d'un article, d'un paragraphe ou d'une disposition) ne saurait affecter de quelque manière que ce soit la légalité et la validité des autres articles, paragraphes ou dispositions des présentes conditions générales de location, ni non plus le reste de cet article, paragraphe ou disposition.

En telle hypothèse, les Parties remplaceront l'article, le paragraphe ou la disposition illégal ou nul, ou la partie de celui-ci, par un article, paragraphe ou disposition légal et valide ayant, dans toute la mesure du possible, des effets légaux et/ou économiques similaires à ceux initialement visés par les Parties lors de la conclusion du contrat.

Article 17 - Protection des données personnelles

ECOCUP s'engage à être en conformité avec l'ensemble des lois et réglementations applicables en matière de protection des données personnelles et notamment avec le Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (le « RGDP »).

ECOCUP invite le Locataire à se reporter aux « Conditions générales d'utilisation », notamment disponible sur le site « <http://www.ecocup.be> », afin d'obtenir toutes informations relatives à la protection des données personnelles.